

A.I.R.E.

Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

Siège social : AIRE – 68 bis rue Albert Sarraut – 78000 Versailles
Site : www.revenudexistence.org

Lettre de liaison n° 94

Automne 2017

Sommaire

- ❑ **Editorial**2
Par Eric Boespflug, directeur de la publication
- ❑ **Du bon usage du revenu universel**3
Par Gaspard Koenig. Tribune dans le journal « les Échos » du 4 octobre 2017
- ❑ **Microcapitalisme : un chemin pour réconcilier liberté et solidarité**5
Par François-Xavier Oliveau. Interview dans le « Nouvel Économiste ». Octobre 2017
- ❑ **France : quelles perspectives offrent les expérimentations en cours ?**10
Par Marc de Basquiat, président de l'AIRE
- ❑ **Une expérimentation du revenu de base est-elle possible et souhaitable ?** 14
Par Marc de Basquiat, président de l'AIRE
- ❑ **Corse : prolongement de la mission sur la faisabilité du Revenu de Base** . 19
Extrait du PV de l'assemblée de Corse du 30 juin 2017, par Jean-Guy Talamoni
- ❑ **Québec : le gouvernement rend sa décision**21
Par Marc de Basquiat, président de l'AIRE
- ❑ **La face cachée des prestations familiales**25
Par Léon Régent, vice- président de l'AIRE

Directeur de la publication : Eric Boespflug

Pensez à renouveler votre abonnement : 30 €/an (4 numéros) par chèque à l'ordre de A.I.R.E.
L'abonnement est gratuit pour les membres de l'association à jour de leur cotisation.

Courriel : contact@revenudexistence.org – Site : www.revenudexistence.org

Editorial

par Eric Boespflug, Directeur de la publication

4 janvier 2018

Rappelons-nous. Autrefois, jusqu'au début de 2016, la discussion sur le revenu de base était limitée à quelques réseaux militants et quelques responsables politiques en quête d'idées nouvelles pour différencier leurs programmes électoraux. Ce n'est plus le cas. La montée en puissance de la notoriété dans l'opinion publique française a été marquée par 4 événements : le référendum Suisse en juin 2016, la préparation de l'expérimentation en Finlande jusqu'au début de 2017, les campagnes des primaires de Nathalie Kosciusko-Morizet, Jean-Frédéric Poisson puis Benoît Hamon, les débats de l'élection présidentielle début 2017 qui ont installé le Revenu universel comme premier sujet de clivage entre les candidats.

Cette notoriété rapide ne doit pas dissimuler l'ampleur de la tâche toujours nécessaire pour assurer la pédagogie d'une proposition qui n'a que l'apparence de la simplicité. C'est pourquoi l'AIRE approfondit en permanence ses travaux : publications, lobbying, conférences, support à diverses initiatives politiques...

Au niveau international, on constate un mouvement du même ordre. Le dernier congrès du BIEN (Basic Income Earth Network) a montré une maturation progressive des argumentaires, ainsi que Gaspard Koenig en a rendu compte dans les pages des Echos. Le gouvernement du Québec a commandé une étude sur le revenu minimum garanti, dont les

conclusions prudentes ont fondé la décision de commencer par renforcer une aide sociale simplifiée pour les plus fragiles de la société.

En France, les conclusions du rapport de la mission d'information du Sénat, fin 2016, ont stimulé plusieurs initiatives locales pour expérimenter une forme de revenu de base. Marc de Basquiat fait le point sur quatre démarches très différentes. Nous reprenons dans cette Lettre le discours prononcé fin juin par le président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni, qui montre une appropriation bienvenue de nos travaux. Nous suivrons avec beaucoup d'intérêt l'avancement des projets d'expérimentation en 2018.

Enfin, nous vous signalons trois publications récentes. Marc de Basquiat a publié dans le numéro 154 de la Revue de l'OFCE un article assez technique sur l'implémentation du Revenu d'Existence, intégralement repris dans le numéro précédent de cette Lettre de Liaison (n°93). François-Xavier Oliveau, vice-président de notre association, a publié *Microcapitalisme, vers un nouveau pacte social*, un livre salué par plusieurs journalistes économiques. Léon Régent, également vice-président AIRE, publie en cette fin d'année *La face cachée des prestations familiales*, qui explique avec pédagogie et précision la nécessité de faire évoluer la politique familiale française.

L'année 2018 sera riche et fertile pour l'AIRE !

Du bon usage du revenu universel

Tribune de Gaspard Koenig parue dans les Echos, mercredi 4 octobre 2017 - Idées & Débats

« Le revenu universel n'est pas une utopie collective : c'est la possibilité pour chacun de concevoir et mener à bien sa propre utopie »

Abandonnant un moment la passionnante polémique sur le « coup d'État social » dissimulé dans la fusion des instances représentatives du personnel, je me suis rendu la semaine dernière au congrès mondial du revenu universel à Lisbonne.

Depuis 1986, le Basic Income Earth Network (BIEN) se réunit ainsi régulièrement pour compter ses troupes et faire le point sur les débats intellectuels souvent vifs au sein même du mouvement.

J'en reviens toujours plus persuadé que, dans un siècle, on dressera des statues à ces chercheurs et militants hétéroclites, précurseurs d'une politique proprement révolutionnaire qui fera entrer notre communauté humaine dans une nouvelle ère.

A mesure que le débat gagne en maturité et en visibilité, que de nouvelles expériences sont conduites et que des décideurs de premier plan affichent leur intérêt (encore récemment, la Première ministre écossaise), on voit mieux se distinguer les lignes de fracture entre les trois grandes familles d'arguments en faveur d'un tel revenu de base, distribué à tous, tout au long de l'existence, et sans aucune contrepartie.

La première famille d'arguments, portée par des icônes de la Silicon Valley, comme Elon Musk ou Sam Altman (Y Combinator), considère le revenu universel comme une manière de distribuer les gains de la robotisation à une population devenue plus ou moins oisive.

Loin d'être nouveau, ce discours resurgit à chaque rupture technologique, d'Aristote à

Jeremy Rifkin. Il repose à la fois sur une erreur économique, l'innovation schumpétérienne ayant toujours fini par compenser la destruction d'emplois, et sur une peur sociale, les nouveaux tycoons craignant une version moderne de la révolte des esclaves.

Autant dire que cette approche, qui fut étonnamment celle du candidat socialiste lors de l'élection présidentielle française, n'est guère partagée par les camarades du BIEN.

Le revenu universel doit être déconnecté du discours fantaisiste sur la fin du travail.

La deuxième famille d'arguments repose sur la justice sociale. Puisque nous partageons un même droit naturel (Thomas Paine), un même héritage culturel (Herbert Simon) ou une même portion des Communs (Guy Standing), nous devrions recevoir un revenu universel comme une sorte de dû pour notre appartenance à la société.

Cette conception peut assez vite déboucher sur une formule égalitariste radicale, qui risque de transformer insensiblement le revenu universel en un revenu... unique.

Je suis donc plus enclin à prendre en compte la troisième famille d'arguments, ancrée dans la liberté individuelle, et défendue par les libéraux de John Stuart Mill à Charles Murray en passant par Hayek et Friedman.

Le revenu universel garantit la satisfaction des besoins de base sans laquelle il ne saurait y avoir de libre arbitre, tout en évitant à la fois les distorsions de marché et le paternalisme stigmatisant de l'aide sociale.

Il présuppose que l'individu, même le plus démuné, reste le mieux à même d'évaluer ses besoins et d'effectuer ses propres choix.

On peut toutefois, en restant dans la même logique, dépasser cette approche essentiellement négative. Le philosophe Philippe Van Parijs, mon maître à penser «real-libertarien» sur ce sujet, imagine le revenu universel comme un moyen de garantir l'autonomie de chacun dans son existence, assurant ainsi la plus grande diversité possible de trajectoires, d'activités et d'opinions.

Plutôt qu'un dividende de participation sociale, c'est au contraire un outil pour échapper à la norme sociale. En évacuant pour toujours et pour tout le monde la contrainte économique, il permet que toute décision (familiale, professionnelle ou existentielle) soit considérée comme volontaire.

Il donne le pouvoir de dire non, et le droit de dire oui.

Ainsi pourra-t-on s'approcher de l'idéal de la société ouverte : la séparation nette et définitive du droit, outil de gestion de la diversité, et des valeurs morales, ramenées dans le champ de la discussion civile et des convictions privées.

Le revenu universel n'est pas une utopie collective : c'est la possibilité pour chacun de concevoir et de mener à bien sa propre utopie.

Ces débats sont loin d'être purement théoriques. Chacune de ces options conduit à des conséquences radicalement différentes en termes de conception technique et, crucialement, de méthodes de financement.

Il est temps que l'ensemble des partis et des commentateurs prennent à bras-le-corps les sujets du monde de demain, plutôt que de continuer à s'écharper sur ceux de la France d'hier.

Gaspard Koenig est professeur de philosophie et président du think tank Generation Libre.

« Micro capitalisme » : un chemin pour réconcilier liberté et solidarité

Interview de François-Xavier Oliveau, vice-président de l'AIRE,
parue dans le Nouvel Économiste. Octobre 2017

La sortie en octobre 2017 de l'essai du Vice-président de l'AIRE, François-Xavier Oliveau, s'est accompagnée d'une floraison d'articles particulièrement encourageants. Du Monde aux Échos, tous les commentateurs saluent une pensée libre, plaçant les mutations technologiques et le revenu de base au cœur d'une transformation radicale de notre modèle économique et social. Nous reprenons ici l'excellente interview réalisée par Philippe Plassart pour le Nouvel Économiste ([source ici](#)).

Loin des visions souvent iréniques sur "l'économie du partage", François-Xavier Oliveau voit dans l'émergence d'un microcapitalisme, c'est-à-dire d'un capitalisme pour tous, le trait majeur de notre époque. Une révolution dont il décortique les tenants et les aboutissants dans un essai clair et convaincant. "Aujourd'hui, chacun peut devenir un concurrent direct de la SNCF en conduisant des passagers avec Blablacar; d'EDF en installant des panneaux photovoltaïques sur sa toiture; d'Accor en louant un bien immobilier sur Airbnb", souligne-t-il. Ce microcapitalisme transforme le travail salarié en travail indépendant. Or notre modèle social hérité de l'après-guerre est inadapté à cette mutation, poursuit l'expert. "L'immeuble est désormais vétuste. Il faut le reconstruire entièrement aux normes du XXI^e siècle en repensant la façon dont nous captions et redistribuons la richesse, et en revenant aux fondamentaux de notre pacte social que sont la liberté et la solidarité." Pièces maîtresses du nouvel édifice: un revenu universel couplé à un système fiscal plus simple, plus juste et plus lisible. "Il s'agit d'une refondation et pas d'une révolution", insiste son concepteur en*

soulignant que les politiques restent libres de placer le curseur là où ils l'entendent.

« Nous sommes en train de vivre la plus grande révolution de l'histoire du capitalisme: l'émergence d'un microcapitalisme, c'est-à-dire d'un capitalisme pour tous.

Aujourd'hui, chacun peut devenir un concurrent direct de la SNCF en conduisant des passagers avec Blablacar; d'EDF en installant des panneaux photovoltaïques sur sa toiture; d'Accor en louant un bien immobilier sur Airbnb. L'utilisation de son microcapital - un toit, une habitation, une voiture, un savoir-faire ou des compétences spécifiques - peut même donner à chacun un avantage concurrentiel réel sur les acteurs installés, grâce à des coûts très faibles. Le microcapitaliste n'amortit en effet pas son matériel, utilisé à titre privé. Les plateformes lui fournissent un accès presque gratuit à un marché très ciblé - par exemple les voyageurs qui souhaitent se rendre à Châteauroux vendredi prochain à 17h45 en partant du sud de Paris. Sans rien dépenser en publicité, il construit gratuitement une marque constituée des notations de ses anciens clients. Il se rémunère enfin au prix qu'il choisit, y compris en dessous du Smic, sans limiter sa durée de

travail. Pas d'amortissements, pas de coûts de vente et marketing, pas de salaire: ultra-compétitif, le microcapitaliste peut offrir des prestations à un prix inférieur aux leaders historiques et leur prendre des parts de marché. C'est le cœur même du capitalisme, l'accumulation du capital, qui est ainsi remis en question. Dans l'hôtellerie, les transports, l'énergie, la finance, cette barrière à l'entrée historique disparaît peu à peu.

Un bouleversement économique majeur

Le potentiel du microcapitalisme est considérable car le capital est actuellement très sous-utilisé. Les automobiles sont aux trois quarts vides lors des trajets urbains. 2,6 millions de logements sont inoccupés en France. Bien que seulement naissant, le microcapitalisme met déjà une forte pression sur les acteurs installés, comme en témoignent les déclarations et la stratégie de Guillaume Pépy (SNCF) ou Sébastien Bazin (Accor). Pour autant, tout le monde ne deviendra pas microcapitaliste: si 1% des gens se mettaient à louer une chambre dans le monde, cela doublerait l'offre hôtelière. L'offre et la demande vont jouer leur rôle de régulateur.

Le microcapitalisme bouleverse aussi le monde du travail. Une grande partie du rôle de l'entreprise est transférée au particulier. Dans Airbnb, c'est lui qui assure l'accueil du voyageur, l'aménagement de la chambre ou son nettoyage. Pour gérer mille chambres, une chaîne d'hôtels emploie 300 personnes; Airbnb, une seule. Le microcapitalisme transforme donc le travail salarié en travail indépendant. L'individu produit le service, l'entreprise-plateforme se cantonne à la mise en relation.

“Pour gérer mille chambres, une chaîne d'hôtels emploie 300 personnes; Airbnb, une seule. Le microcapitalisme transforme donc le travail salarié en travail indépendant”

Le microcapitalisme va enfin transformer notre modèle de développement. Dans cette nouvelle économie, on utilise mieux ce que l'on a déjà et on renonce parfois à posséder, car l'accès au service suffit. La concurrence exacerbée et les progrès technologiques poussent les prix à la baisse. La croissance n'est plus le seul facteur d'enrichissement: l'augmentation du pouvoir d'achat va de plus en plus se faire par la baisse des prix, qui devient structurelle. Nous devons inventer de nouveaux outils de politique monétaire pour garantir que cette déflation se traduise bien par une hausse du pouvoir d'achat des ménages, ce qui n'est pas le cas avec la politique actuelle des banques centrales.

Un modèle social totalement inadapté

Construit après la guerre dans un contexte de plein-emploi, notre modèle social est inadapté à cette mutation. Il s'appuie fondamentalement sur le salariat, sésame pour la protection sociale, le minimum pour vivre et même le logement. Mais l'apparition du chômage de masse a imposé la multiplication de rustines pour boucher les trous toujours plus nombreux de notre protection sociale. Le résultat? Un système bancal et d'une complexité extrême: 180 régimes de retraites, 360 impôts, près de 200 aides sociales qui produisent des dizaines de milliers de règles de calcul fiscales et sociales. C'est bien trop compliqué: les améliorations à la marge ne fonctionnent plus et génèrent inévitablement des effets pervers.

Après les Trente glorieuses, notre maison commune s'est mise à avoir des fuites et se lézarder. Depuis les années 70, on bricole. Mais l'immeuble est désormais vétuste. Il faut le reconstruire entièrement aux normes du XXI^e siècle, en repensant la façon dont nous captions et redistribuons la richesse, et en revenant aux fondamentaux de notre pacte social.

“L'apparition du chômage de masse a imposé la multiplication de rustines pour boucher les

trous toujours plus nombreux de notre protection sociale. Le résultat ? 180 régimes de retraites, 360 impôts, près de 200 aides sociales”

Ces fondamentaux figurent dans trois textes à valeur constitutionnelle: la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen, le préambule de la Constitution de 1946 et la Charte de l’environnement. Le premier définit la liberté comme la possibilité de faire ce qui nous sied à partir du moment où cela ne nuit pas à autrui. Les deux autres décrivent de façon claire et précise l’engagement de la nation vis-à-vis des citoyens: l’accès à un minimum pour vivre, à un logement, à la santé, à l’éducation, au repos et aux loisirs, enfin à un environnement sain. Ainsi définies, la liberté et la solidarité sont les valeurs structurantes sur lesquelles refonder le pacte social.

Liberté et solidarité, sans compromis

L’idée forte et nouvelle est qu’il faut cesser de faire des compromis entre la liberté et la solidarité, par exemple en contraignant la première au nom de la seconde. Il faut au contraire permettre une liberté totale tant qu’on ne nuit pas à autrui, donc dans le respect l’ordre public. En complément, nous devons mettre en place une solidarité réellement inclusive qui permette l’exercice effectif de cette liberté: on ne peut pas être libre si on est affamé, sans abri, ignorant ou malade.

C’est un retour aux sources de l’esprit de Révolution française, fondamentalement libéral quand il supprime le système aristocratique en plaçant la liberté de contracter au cœur du pacte social. Ce libéralisme originel a été oublié au profit d’une vision constructiviste où l’État, réputé plus expert, tend à décider de tout. Amorcé sous Vichy et développé ensuite, ce modèle a fait son temps. Il faut retrouver l’esprit de la Révolution en redonnant à chacun cette liberté de contracter sans nuire à autrui. Source d’épanouissement personnel, la liberté

permet aussi de créer la richesse indispensable au financement de la solidarité. Dans la logique du préambule de la Constitution de 1946, la nation peut alors assurer une solidarité universelle et n’abandonner personne sur le bord du chemin.

“L’idée forte et nouvelle est qu’il faut cesser de faire des compromis entre la liberté et la solidarité, par exemple en contraignant la première au nom de la seconde”

L’opposition parfois établie entre liberté et solidarité est donc absurde. Tous les dispositifs qui font un compromis entre ces deux valeurs fonctionnent d’ailleurs mal. Quand l’État restreint la liberté des entreprises ou des particuliers au nom de la solidarité, en imposant un salaire minimum ou en surprotégeant le locataire, il se défausse de sa responsabilité de solidarité auprès des acteurs privés. La solidarité est incomplète, et les marchés du travail et du logement fonctionnent mal au détriment de tous. Les individus et les entreprises peuvent bien sûr être solidaires - il y a 13 millions de bénévoles en France, et le rôle social de l’entreprise se développe considérablement. Mais cela doit relever du volontariat et non de l’obligation. Le devoir de solidarité, c’est pour la nation.

Ce refus de compromis entre liberté et solidarité, c’est au fond la logique d’un ingénieur qui conçoit une voiture efficace. Il ne s’agit pas de brider le moteur pour limiter la vitesse, mais de combiner un moteur très puissant avec un système de freins et distribution qui permet de le ralentir quand c’est nécessaire.

Entre liberté et solidarité s’instaure alors un cercle vertueux. Toutes les économies qui fonctionnent bien avec une forte dimension sociale - le Danemark, la Suède, la Nouvelle-Zélande, le Canada - s’inscrivent dans cette logique: beaucoup de liberté et beaucoup de solidarité. Être libres et solidaires: ces deux principes peuvent fédérer à droite comme à gauche. Il faut refondre notre système dans ce sens.

Un Smic machine à exclure

Le Smic est une illustration d'un compromis devenu bancal entre liberté et solidarité. En imposant un minimum salarial, on contraint la liberté contractuelle au nom de la solidarité et en même temps, on n'assure pas l'obligation de solidarité envers tous les non-salariés. Le niveau du Smic pénalise l'emploi non qualifié: le débat sur les emplois aidés illustre en creux le gisement d'emplois potentiels qui ne peuvent pas être rémunérés au niveau du Smic. Inversement, plus d'un quart des Français vivent avec moins que le Smic mensuel, ils sont étudiants, agriculteurs, indépendants, chômeurs de longue durée ou employés à temps partiel.

Le salaire minimum était un bon outil quand il a été créé en 1950 dans un contexte de reconstruction où chacun pouvait avoir accès à un emploi salarié. Avec la raréfaction de l'emploi salarié, la concurrence de la machine et le développement du travail indépendant, le Smic va devenir de plus en plus une machine à exclure. Il doit laisser la place à un double dispositif: d'une part, la libre fixation des salaires à partir du moment où les deux parties contractantes sont bien informées et d'accord; de l'autre, un revenu universel permettant d'assurer le devoir de solidarité de la nation et de compléter la rémunération pour assurer des conditions de vie décentes.

“Avec la raréfaction de l'emploi salarié, la concurrence de la machine et le développement du travail indépendant, le Smic va devenir de plus en plus une machine à exclure”

Les dispositifs existants (RSA, amendements Fillon, prime pour l'activité, une partie de l'assurance chômage...) distribuent déjà de l'ordre de 500euros par mois aux personnes, actives ou inactives, qui ont des faibles revenus. Ils peuvent être supprimés au profit d'un revenu universel d'environ 500euros. Pour les personnes aisées, ce revenu sera

neutralisé par une hausse du même montant de l'impôt sur le revenu. Un tel revenu universel devient un socle permettant aux bénéficiaires de construire un projet de vie, dont le travail rémunéré fait partie, qu'il soit salarié ou indépendant. Ce revenu ne se substitue donc pas au travail. Au contraire, il permet de supprimer les nombreux effets de seuil des aides existantes qui découragent actuellement le retour à l'emploi. Le système devient à la fois plus juste, plus lisible, plus rassurant pour les personnes, et moins coûteux à gérer pour l'État.

Des politiques publiques à repenser

L'application systématique des principes de solidarité et de liberté permet de repenser toutes les politiques publiques. En matière de chômage par exemple, l'État assure un minimum de solidarité avec le revenu universel. Le complément peut alors être couvert au choix par l'Unédic, comme aujourd'hui, ou bien par une assurance privée. Chacun peut ainsi choisir son degré de couverture et sa cotisation, comme il choisit une assurance automobile “au tiers” ou “tous risques.”

La retraite peut aussi être librement choisie, au sein du système actuel ou par un système par capitalisation. Loin d'être l'épouvantail souvent décrit, la retraite par capitalisation s'est imposée dans le monde car elle permet une meilleure couverture pour une moindre cotisation. Elle utilise en pratique les profits des entreprises au bénéfice des retraités, et pourrait ainsi être un grand combat de la gauche. Jaurès lui-même l'a défendue dans une série d'éditoriaux de ‘L'Humanité’ en 1910!

Dans le domaine de la santé, on peut corriger l'anomalie fondamentale de marché qui aboutit à des coûts trop élevés pour la Sécurité sociale et de confortables profits pour les industries du médicament et du dispositif médical: le client final n'est pas le payeur, il n'a donc pas d'intérêt objectif à faire baisser les prix. Un schéma vertueux

serait que l'État alloue un montant fixe à une assurance choisie par la personne à couvrir. Ce montant correspondrait à l'estimation des dépenses annuelles de l'assuré, en fonction de son âge et de son historique de santé. L'assureur financerait ensuite les dépenses de santé de la personne assurée, quelles qu'elles soient. Son intérêt objectif serait d'une part de la maintenir en bonne santé et de la soigner au mieux, de l'autre de faire pression à la baisse sur ses fournisseurs de soins pour en obtenir les meilleurs prix. On recrée la logique vertueuse du marché, tout en assurant la couverture santé gratuite des personnes.

“La retraite par capitalisation utilise en pratique les profits des entreprises au bénéfice des retraités, et pourrait ainsi être un grand combat de la gauche. Jaurès lui-même l'a défendue dans une série d'éditoriaux de 'L'Humanité' en 1910!”

Ce principe du “chèque” peut également être utilisé en matière d'éducation ou de formation professionnelle. Le rôle de l'État devient alors d'assurer à chacun les moyens de financer sa santé, son éducation ou sa formation, tout en le laissant libre d'en choisir les prestataires et les modalités.

Un système de redistribution à refonder

Le revenu universel est un outil extraordinaire de simplification de notre système fiscal. Quatre impôts seulement permettent de reconstituer les flux actuels de redistribution: un impôt sur le revenu à taux fixe et assiette large de 38% payé par tous ceux qui perçoivent un revenu, un impôt sur le capital à 0,4%, une TVA et une taxe santé-environnement visant à facturer les

externalités négatives. Calculé à partir d'une modélisation de 10000 foyers représentatifs des ménages français, ce paramétrage maintient une redistribution constante entre les différents déciles de revenus. Il ne produit pas d'augmentation du pouvoir d'achat, donc il n'augmente pas les dépenses publiques et les prélèvements obligatoires.

“Il est souvent bien plus simple de reconstruire que de rénover, surtout avec un système qui a atteint un tel niveau de vétusté. Un nouveau pacte social est possible. Le voulons-nous?”

Il s'agit bien d'une refondation et pas d'une révolution. Libre ensuite aux libéraux de plaider pour une flat tax de 15% et un revenu universel à 200 euros; à la France Insoumise de promouvoir un impôt de 50% et un revenu universel à 650 euros. Dans tous les cas, le système est plus simple, plus juste et plus lisible.

Les principaux bénéficiaires en sont les citoyens qui n'ont plus à subir le cauchemar administratif qu'impose notre système actuel ni à en financer la complexité. Nous pouvons reconstruire un futur désirable et adapté à un monde où la révolution technologique et le microcapitalisme vont nous permettre de vivre mieux tout en disposant de plus de temps libre. Une telle mutation est ambitieuse mais parfaitement réalisable à moyen terme, elle est même paradoxalement plus réaliste qu'une politique des petits pas: il est souvent bien plus simple de reconstruire que de rénover, surtout avec un système qui a atteint un tel niveau de vétusté.

Un nouveau pacte social est possible. Le voulons-nous? »

France : quelles perspectives offrent les démarches d'expérimentation en cours ?

Par Marc de Basquiat, président de l'AIRE

Plusieurs assemblées exécutives et/ou personnalités politiques se sont déclarés en faveur d'une expérimentation du revenu de base sur leur territoire. Témoinant d'une belle convergence, ces initiatives héritent chacune d'une histoire et d'intentions qui leur sont propres. Tour d'horizon !

Depuis le rapport historique de la mission d'information sénatoriale sur l'intérêt et les formes possibles de la mise en place d'un revenu de base en France, [présenté le 19 octobre 2016](#), plusieurs responsables politiques ont annoncé vouloir initier une démarche d'expérimentation.

Les sénateurs avaient posé plusieurs principes pour mieux définir un projet réaliste et imaginé des options pour expérimenter le concept sur le terrain. D'où le titre retenu pour le rapport : « Le revenu de base en France, de l'utopie à l'expérimentation ». [L'AIRE avait exprimé ses réticences sur la démarche](#), invitant les sénateurs « à réfléchir aux diverses étapes pouvant mener à l'instauration à terme d'un Revenu d'Existence, pour toute la population, plutôt que construire un dispositif expérimental compliqué et partiel, qui risque de ne pas apporter de connaissance scientifique fondamentale ».

Malgré nos préventions, nous suivons avec intérêt les initiatives qui fleurissent depuis un an, contribuant dans la mesure de nos moyens à infléchir les propositions d'expérimentation dans le sens du réalisme et de l'intérêt scientifique.

Quatre projets très différents

1 - Martine Alcorta et la Région Aquitaine

L'histoire, sympathique, est déjà ancienne. Le 6 juillet 2015, une représentante EELV (Europe Écologie Les Verts) au Conseil Régional d'Aquitaine, [Martine Alcorta](#), présente une motion au vote de l'assemblée réunie autour de son président PS, Alain Rousset : « *Nous proposons que la Région, par sa compétence économique, lance un appel à projet pour accompagner des conseils départementaux volontaires, qui par leurs compétences sociales, accepteront de lancer sur leurs territoires une expérimentation de ce dispositif, qui est à la croisée de l'économie et du social et inscrive au futur budget le financement d'une étude de faisabilité de l'expérimentation* ».

Suite au commentaire embarrassé du président Rousset devant cette motion, la plupart des conseillers régionaux s'abstiennent, laissant EELV et ses alliés obtenir un vote favorable, à l'unanimité des votants. On note à cette occasion le vote positif d'Alexandra Siarri, élue Les Républicains, ajointe d'Alain Juppé à la mairie de Bordeaux, en charge des questions sociales. Le vote du 6 juillet 2015 a permis de vérifier le potentiel mobilisateur d'un concept qui transcende les clivages partisans.

Depuis, Martine Alcorta a multiplié les initiatives pour faire avancer son étude de

faisabilité, avec l'attention plutôt bienveillante des autres élus de la Région, qui ne finance qu'une étude de faisabilité, sans aucun engagement de monter quelque dispositif expérimental que ce soit, ce qui nécessiterait inévitablement le concours de l'État.

Au minimum, cette démarche aura eu pour vertu de contribuer à la pédagogie d'une mesure souvent mal comprise : *« Elle ne remet pas en cause le système capitaliste mais elle sort le citoyen de la tyrannie du marché du travail. Si on regarde la crise actuelle concernant le Code du travail, on voit qu'on essaye de concilier la flexibilité qui permet la compétitivité des entreprises, d'une part, et la sécurisation des parcours des travailleurs, d'autre part. Or on n'y arrive pas, c'est impossible. Il faut donc déconnecter les deux avec la mise en place du revenu de base ».*

2 - Jean-Luc Gleyze et le département de Gironde

Bordeaux est le lieu d'une autre initiative importante, portée par le président du Conseil Départemental. Alors que Martine Alcorta était un peu isolée au sein du Conseil Régional, le contexte est ici bien différent. L'équipe départementale est fortement investie pour faire avancer le projet, en lui donnant une visibilité nationale de plusieurs façons.

Tout d'abord, en recevant [le 27 octobre 2016 le Premier Ministre Manuel Valls](#) pour échanger publiquement sur le projet d'expérimentation du revenu universel. Ensuite, en s'adjoignant le concours des chercheurs de [l'Institut des Politiques Publiques](#) (IPP, dirigé par Antoine Bozio), du [CEPREMAP](#) (Daniel Cohen) et de la [Fondation Jean Jaurès](#) (Gilles Finchelstein). Le 13 mars 2017, une [séance plénière extraordinaire](#) du Conseil Départemental de Gironde a été consacrée à la question du revenu de base, rendant compte des travaux menés par diverses équipes. A cette date a été mis en ligne [un simulateur pédagogique](#),

permettant à chacun de simuler sa propre proposition de financement.

La période électorale a quelque peu freiné l'avancement du projet, le Président Gleyze s'activant néanmoins pour obtenir des soutiens politiques à sa démarche, au niveau central - en particulier auprès du Président de la République nouvellement élu - comme auprès des autres présidents de départements, réunis en octobre au sein de [l'ADF](#). C'est ainsi que le 29 novembre 2017, huit présidents de départements ont publié [une tribune remarquée dans le Journal du Dimanche](#). Son marathon s'est poursuivi en décembre, la Dordogne étant le douzième département à rejoindre l'initiative, le 21 décembre.

La démarche de Jean-Luc Gleyze est remarquable à plus d'un titre. Tout d'abord, il reconnaît volontiers la complexité du sujet et la nécessité d'associer largement à la réflexion : des chercheurs, des think tanks, des citoyens de son département, des élus d'autres départements (socialistes) et les élus d'opposition de la Gironde... C'est ainsi que le chef de file Les Républicains au Conseil départemental, Jacques Breillat, a approfondi l'étude du dossier pour apporter des contributions positives à la démarche. L'objectif est de construire un consensus large sur un sujet compliqué, avec une participation forte des instances nationales comme des territoires d'expérimentation.

3 - Jean-Guy Talamoni et l'Assemblée de Corse

Le 27 janvier 2017, l'Assemblée de Corse réunie sous la présidence de son président Jean-Guy Talamoni a décidé de créer *« une commission ad-hoc relative à l'étude de faisabilité d'un revenu de base et à la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse ».*

L'AIRE a été [auditionnée le 26 juin 2017](#) par la commission ad hoc, l'Assemblée de Corse

validant les jours suivants la [prolongation de ses travaux](#), précisant dans son rapport de délibération :

« La suite immédiate aux travaux de la commission sera l'étude que « Corsica Statistica » rendra prochainement. Pour l'avenir, il est primordial que le débat sur le revenu universel puisse se dérouler dans la sérénité car il appréhende des dimensions socio-économiques et philosophiques. Il interpelle directement sur ce qu'une société place au cœur de son projet, l'éducation, la santé, le logement, le bien-être au travail, le droit de vivre dignement dans une société en mutation. Il incite à réfléchir sur les paradigmes et la valeur, autre que monétaire, qu'il convient de donner au travail.

Si telle est l'option de l'Assemblée de Corse, toute expérimentation éventuelle devra répondre à des questions de fond sur la solidarité et l'équité, l'efficacité de la lutte contre la précarité, la résolution des la problématique du non-recours. Il est donc essentiel de procéder avec rigueur. Il existe en effet de nombreux dispositifs qui, même s'ils sont imparfaits, répondent à des situations sociales précises. Il existe aussi un système fiscal sur lequel nous entendons agir dans le cadre de nos propositions pour un Statut fiscal et social.

Il y a d'ores et déjà des pistes dont la commission a pu prendre connaissance lors de sa dernière réunion, mais qu'il convient d'approfondir afin d'en définir les contours, d'en étudier la faisabilité et de déterminer les périmètres des éventuelles expérimentations. Pour ce faire, nous devons mobiliser un maximum de compétences : l'Université de Corse, certains organismes comme la CAF ou la MSA qui participent déjà aux travaux de la commission, et des expertises extérieures à l'île.

La réflexion n'en est qu'à ses débuts ».

La fin de l'année 2017 a été consacrée aux élections territoriales, qui se sont conclues le 10 décembre par une franche victoire de la liste nationaliste de Gilles Siméoni et Jean-

Guy Talamoni, qui avait déjà remporté les élections législatives en mai 2017, envoyant trois députés nationalistes au Palais Bourbon. Le début de l'année 2018 devrait voir la reprise des travaux de la commission ad hoc sur le revenu de base.

En Corse comme à Bordeaux, l'approche est pragmatique, orientée vers la construction d'un consensus fort.

4 - La loterie de Julien Bayou

La fin de l'année 2017 a été animée par l'initiative du porte-parole EELV (Europe Écologie Les Verts). Début novembre, Julien Bayou a lancé une campagne de financement participatif, avec le soutien du Mouvement Français pour un Revenu de Base ([MFRB](#)), permettant le versement de 1000 euros par mois pendant un an à un certain nombre de personnes qui se seront inscrites au préalable sur le site [MonRevenudeBase.fr](#).

Le premier tirage a sélectionné le 6 décembre trois heureux gagnants (parmi 80.000 candidats) dont il est intéressant de lire les témoignages publiés par *Libération* le 22 décembre 2017 :

« Je me suis inscrite sur le site sans vraiment y croire. Quand j'ai appris dans un mail que j'avais été tirée au sort, j'ai pensé que c'était encore une arnaque sur Internet. Ça m'a trotté dans la tête. Je suis allée sur la page Facebook de l'association et le résultat du tirage était annoncé avec mon numéro comme gagnant. (...) Je vais me réinscrire à cette loterie. Mais je sais bien que l'on ne peut pas gagner deux fois ».

« Je n'ai pas l'habitude d'avoir un choix de vie (...), c'est un peu la fête pour quelqu'un qui est dans ma situation. 1000 euros, ça représente beaucoup pour quelqu'un qui n'a plus d'argent à partir du 15 du mois. (...) Je peux vraiment établir un projet de vie. Je n'aurai plus d'embûches, plus de paperasse à remplir pour demander des aides ».



Julien Bayou a relancé la [collecte de dons](#) pour financer un quatrième gagnant, voire plus.

Bien entendu, cette loterie n'est qu'une simulation très partielle d'un revenu de base réel, dont la définition réunit tous les promoteurs français depuis la création du MFRB le 3 mars 2013 :

« Le revenu de base est un droit inaliénable, inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, distribué par une communauté politique à tous ses membres, de la naissance à la mort, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie, dont le montant et le financement sont ajustés démocratiquement ».

En effet, les quatre termes soulignés dans cette définition manquent dans l'expérimentation. C'est une loterie (pas un droit), restreinte à un tout petit nombre de gagnants (pas une communauté politique), limitée à une année (pas à vie), dont le financement participatif n'est pas pérenne, même si l'État y participe significativement, quoique indirectement, par le biais de la réduction d'impôt de 66% accordée aux généreux donateurs.

On peut également s'interroger sur le caractère « cumulable avec d'autres revenus » de la loterie mise en place par Julien Bayou. Les heureux gagnants, bénéficiaires du RSA, vont-ils voir leur prestation différentielle réduite voire supprimée cette année là ? Le [formulaire CERFA 15481](#) complété par les demandeurs du RSA prévoit bien en page 4 une case « Aides et secours financiers - Précisez qui vous verse cette aide (parents, amis, ex-conjoint, associations...) ». Il sera intéressant de constater, courant 2018, si l'administration (CAF ou MSA) comptabilise ou pas les sommes versées par MonRevenudeBase dans les ressources à déduire du RSA.

Une expérimentation du revenu de base est-elle possible et souhaitable ?

Par Marc de Basquiat, président de l'AIRE

Peut-on tester le revenu de base sur un échantillon, un territoire et un espace de temps limités ? En réponse à cette question, nous rappelons l'intervention de Philippe Van Parijs (philosophe fondateur du Basic Income Earth Network – BIEN) au Sénat, le 23 juin 2016, et apportons des éléments de réflexion complémentaires.

Une expérimentation impossible ? La démonstration de Philippe Van Parijs

Invité le 23 juin 2016 par la mission d'information du Sénat, le philosophe fondateur du Basic Income Earth Network (BIEN) a précisé les trois problèmes méthodologiques fondamentaux que pose l'idée d'expérimenter un revenu de base :

1. Limiter la durée d'expérimentation fausse les comportements.

« Les Finlandais concernés vont-ils quitter leur emploi pendant la durée de l'expérimentation ? Quel va être l'effet net si l'on introduit une telle mesure à durée indéterminée ? On ne peut le déterminer. (...) Au Kenya, une expérience sur dix ans devrait être conduite. On relativise certes ces difficultés, sans pour autant les éliminer, sur une telle durée, à l'issue de laquelle le politique aura peut-être perdu tout intérêt pour cette mesure, comme cela s'était produit au Canada ».

2. Comment évaluer l'impact de cette mesure, non de manière statique à court-terme, mais dans la dynamique créée à long terme sur le marché de l'emploi ?

« Une série d'emplois, qui augmentent considérablement le capital humain mais qui génèrent, dans le même temps, des revenus incertains, va ainsi se développer. Ces effets-là ne pourront être détectés du fait du caractère nécessairement restrictif

de l'échantillon de personnes bénéficiaires de cette expérimentation par rapport au marché du travail global. (...) 0,1 % du marché du travail n'aura aucun impact visible au niveau de l'offre des emplois ».

- ### 3. Les contributeurs nets induits par la réforme seront exclus de l'échantillon.
- « On peut placer dans l'échantillon des personnes qui vont gagner plus, en net, suite à l'introduction de la mesure ; mais on ne pourra pas mettre dans cet échantillon des personnes qui, comme moi, seraient perdantes en cas d'introduction de la mesure. Tous ceux qui sont opposés à la mesure, quelle qu'en soit la forme, pourront donc toujours réfuter une quelconque valeur méthodologique à l'échantillon ».*

Dans son ouvrage le plus récent, *Basic Income*, co-écrit avec Yannick Vanderborght, Philippe Van Parijs conclut (page 140) : *« These two major limitations [durée et absence de schéma de financement pérenne], intrinsic to any basic-income experiment, prevent us from drawing any firm conclusion about the economic sustainability of a lifelong basic income funded from within the community that enjoys it ».*

Pour ces auteurs, la vogue des expérimentations dites « randomisées » n'a pas grand intérêt. Ils rappellent qu'au moment d'introduire les assurances sociales,

Bismarck n'a pas choisi un échantillon au hasard de travailleurs afin de vérifier s'ils travailleraient plus ou moins, en le comparant avec un groupe contrôle...

Que pourrait-on tester ?

Nous pouvons discuter chacun des 9 termes de la définition du MFRB pour tenter de cadrer ce qui pourrait faire l'objet d'une expérimentation.

« **Le revenu de base est un droit inaliénable** ». Peut-on imaginer une expérimentation qui aurait la valeur d'un « droit » pour les personnes de l'échantillon, qui ne le serait donc pas pour le reste de la population ? Ceci paraît impossible d'un strict point de vue juridique.

« **Le revenu de base est inconditionnel** ». Oui, on peut imaginer d'accorder une prestation à toutes les personnes d'un échantillon restreint, qui ne soit pas sélectionné par des conditions mais par un tirage totalement aléatoire.

« **Le revenu de base est cumulable avec d'autres revenus** ». Ce point est problématique, étant en conflit direct avec la logique des prestations sociales telles que le RSA, l'ASS, l'AAH, l'ASPA ou la Prime d'activité. Celles-ci sont calculées après déduction de « *toutes les ressources réellement reçues chaque mois* » autres que quelques prestations versées par les CAF (Caisses d'allocations familiales) ou les MSA (Mutualités sociales agricoles). Il s'ensuit qu'un revenu de base expérimental devrait probablement être calculé et versé par les CAF / MSA.

« **Le revenu de base est distribué par une communauté politique à tous ses membres** ». Un dispositif expérimental, par définition, sélectionne un échantillon pour tester des règles dérogatoires du régime commun. Il est néanmoins indispensable de

définir le périmètre de la population totale parmi laquelle les participants seront sélectionnés par tirage au sort. S'agit-il des nationaux ou des résidents réguliers sur le territoire ? Applique-t-on des conditions particulières, comme actuellement pour les étrangers en situation régulière en France pouvant demander le RSA ?

« **Le revenu de base est distribué de la naissance à la mort** ». Par définition ce critère n'est pas testable. Philippe Van Parijs explique pourquoi ceci diminue beaucoup l'intérêt des expérimentations. Ce biais méthodologique doit être pris en compte au moment d'interpréter les résultats.

« **Le revenu de base est distribué sur base individuelle** ». Ce critère semble a priori le plus simple à implémenter : il suffit de verser la même somme à chaque personne de l'échantillon... Mais le diable est dans les détails. Si le dispositif expérimental, géré par les CAF / MSA, se substitue à un mécanisme familialisé tel que le RSA, l'écart entre les deux mécanismes est mécaniquement fonction de la configuration familiale. Par exemple, les gains seront très différents pour les couples ou les personnes seules. Il faut donc définir avec finesse la mesure des résultats de l'expérience, comparant intelligemment l'échantillon testé et la population de référence.

« **Le revenu de base est distribué sans contrôle des ressources** ». C'est le point le plus souvent critiqué de la proposition : pourquoi verser un revenu de base à des riches qui n'en ont pas besoin ? La réponse est d'abord philosophique, mais au point de vue du dispositif expérimental, la question est « pratico-pratique ». Le tirage de l'échantillon testé étant aléatoire, il sélectionnera aussi des personnes aisées. Ce cas est traité efficacement par un Revenu d'existence généralisé suivant le **schéma LIBER**, où le fisc calcule tous les mois pour chacun une allocation forfaitaire inconditionnelle (de

l'ordre de 480 euros) dont il déduit quelques 36% des revenus déclarés au cours du mois écoulé. Seul la différence est virée (ou prélevée) sur le compte bancaire de la personne.

Dans le cadre d'une expérimentation, il est exclu d'impliquer l'administration fiscale pour mettre en œuvre des règles d'imposition différenciées sur la foi d'un tirage aléatoire. Le mécanisme cible doit donc être mis en œuvre par les CAF / MSA. Elles devront recevoir chaque mois l'information sur les revenus perçus, de façon à calculer la différence à verser. Ceci nécessite un dispositif élaboré permettant d'automatiser le calcul et l'isser sur la durée d'éventuels revenus irréguliers, ce qui peut être très compliqué.

« **Le revenu de base est distribué sans exigence de contrepartie** ». Dans le cadre d'une expérimentation, ceci va de soi. Sauf que l'intérêt scientifique de la démarche repose sur la quantité et la qualité des informations collectées. Il serait donc souhaitable que les personnes sélectionnées dans l'échantillon répondent de bon cœur aux diverses enquêtes permettant d'identifier et comprendre les éventuels impacts comportementaux induits par le dispositif testé.

« **Le montant et le financement du revenu de base sont ajustés démocratiquement** ». Ainsi que Philippe Van Parijs le fait remarquer, un dispositif expérimental ne peut sélectionner que des gagnants nets. Le solde doit donc mobiliser un financement autre que les rationalisations réalisées pour l'échantillon. L'équilibre budgétaire de la démarche d'expérimentation est une contrainte forte, qui limite la taille de l'échantillon, la durée et le montant du revenu de base.

En synthèse, la définition d'un dispositif expérimental pourrait ressembler à ceci :

« **Le revenu de base expérimental est distribué, pour une période limitée, sur base individuelle, sans contrepartie autre que de répondre aux enquêtes liées à l'expérimentation, à un échantillon obtenu par tirage aléatoire au sein d'une communauté politique (à définir), en substitution de mécanismes existants - soit totale (RSA, Prime d'activité), soit partielle (ASS, AAH, ASPA) - par les CAF / MSA, qui calculent tous les mois l'allocation, en déduisant du montant forfaitaire une proportion fixe des revenus déclarés au cours du mois écoulé** ».

Les trois problèmes fondamentaux identifiés par Philippe Van Parijs restent cependant d'actualité. De plus, la complication inévitable du dispositif expérimental ne permettra pas de mettre en évidence le potentiel de simplification d'un revenu d'existence généralisé dans toute la population. Enfin, l'expérimentation ne modifiera pas beaucoup le besoin d'accompagnement des personnes les plus fragiles.

Il n'est donc pas avéré qu'une expérimentation, même de grande ampleur et couronnée de succès, débouche automatiquement vers une généralisation.

La démarche de l'AIRE

Malgré les doutes qui viennent d'être rappelés sur l'intérêt et la difficulté d'expérimenter un revenu de base, l'AIRE accepte volontiers la conclusion sage du rapport sénatorial, présenté par son rapporteur, Daniel Percheron, comme « **la recherche d'une acclimatation en France** » d'un concept novateur :

« *La mission a souhaité dégager les orientations qu'un revenu de base « à la française » pourrait suivre à l'avenir, estimant toutefois que les conditions de son introduction dans notre pays ne sont pas réunies à ce jour. En effet, le revenu de base*

n'a pas fait aujourd'hui la preuve de ses avantages par rapport à d'autres évolutions de notre système social. Or, compte tenu de ses effets systémiques, la mise en place d'un revenu de base en France nécessite au préalable une évaluation qui doit passer, selon la mission, par une expérimentation territoriale. »

La volonté d'expérimenter semble répondre au besoin de se rassurer, de marginaliser les opposants, de caler les détails du dispositif cible, de communiquer sur la foi d'expériences concrètes. Ce sont des objectifs tactiques légitimes, qu'il serait intéressant d'inscrire dans une démarche plus stratégique : pouvons-nous imaginer un chemin volontariste et assuré vers l'implémentation à terme d'un Revenu d'existence en France ?

1 - Dissocier les dispositifs

Le livre de Léon Régent, à paraître fin janvier 2018, met en évidence les difficultés induites par l'intrication actuelle des dispositifs sociaux, familiaux et fiscaux à visée redistributive : les prestations familiales dépendent de la composition familiale et des revenus ; les aides au logement dépendent aussi de la composition familiale et des revenus ; le RSA dépend des revenus, de la famille et des aides au logement ; les uns sont dépendant des autres, et réciproquement...

Disons-le tout net : aucun progrès n'est possible sans réduire au préalable toutes ces dépendances croisées, qui forment un maquis inextricable.

Par exemple, le RSA inclut un « forfait logement » (de 65, 131 ou 162 euros mensuels) perçu par seulement 8% des allocataires, dont le mode de calcul est peu cohérent, totalement déconnecté des allocations logement (APL). Si un revenu de base remplace un jour le RSA, il faudra bien traiter le cas des 8% d'allocataires RSA qui perçoivent ce forfait logement. Pourquoi ne pas traiter cette complication inutile dès

maintenant, en basculant le forfait logement vers les APL ? C'est une simplification nécessaire.

Autre exemple, le RSA théorique est plus élevé lorsqu'on a des enfants à charge, mais on en déduit les allocations familiales éventuellement perçues, ce qui neutralise en grande partie l'augmentation du RSA, sauf dans le cas d'un enfant à charge unique. Si un revenu de base remplace un jour le RSA, il faudra dissocier l'allocation individuelle calculée pour chaque parent et celle de chaque enfant. Pourquoi ne pas traiter cette complication inutile dès maintenant, en supprimant la prise en compte des enfants à charge dans le calcul du RSA ? En contrepartie, il faudrait ajuster le calcul des allocations familiales pour les verser aux parents d'un seul enfant à charge, sous conditions de ressources.

Nous pourrions développer longuement la liste des ajustements à apporter au système actuel pour permettre l'instauration à terme d'un revenu d'existence, mais ce serait très technique et fastidieux. Le message important est que nombre de ces ajustements pourraient opportunément intervenir dès maintenant, permettant des simplifications et clarifications bienvenues à court terme.

Il est possible que certains de ces ajustements mériteraient d'être testés au préalable, afin de vérifier les incidences techniques et d'éventuelles modifications de comportements.

2 - Expliciter le Revenu d'existence intrinsèque aux mécanismes actuels

La Revue de l'OFCE a publié récemment un [long article](#) où nous détaillons les adaptations requises pour mettre en œuvre un Revenu d'existence : simplifier l'impôt sur le revenu, y combiner les cotisations sociales non contributives, assurer la continuité avec les prestations sociales. La contribution majeure de cet article est qu'il met en évidence une réalité méconnue : les règles de calcul compliquées qui forment notre système

redistributif sont *grosso modo* équivalentes à la combinaison d'un Revenu d'existence et d'un prélèvement proportionnel au premier euro.

Après le nettoyage du maquis, il s'agit de mettre en évidence les fondations de la nouvelle architecture, déjà sous-jacentes au système actuel. Il peut-être intéressant de tester certains de ces ajustements par des expérimentations ponctuelles.

3 - Effacer les incohérences du système socio-fiscal dans la prise en compte des couples

L'écart le plus important entre la solution cible d'un Revenu d'existence et le système actuel concerne la prise en compte de la situation matrimoniale. Alors qu'un célibataire aisé peut réduire son impôt sur le revenu de façon très importante (jusqu'à 32.000 euros par an) en se mariant ou se pacant, deux personnes au RSA ont intérêt à dissimuler leur vie de couple (y compris un simple concubinage) sous peine de voir leur RSA diminuer de façon importante.

De la même façon, les couples mono-actifs à bas revenus sont désavantagés par rapport aux couples bi-actifs, ce qui peut générer des situations incohérentes. Par ailleurs, les parents isolés bénéficient d'une série d'avantages qui peuvent être dissuasif pour se remettre en couple. Enfin, le fonctionnement actuel des retraites par réversion crée de nombreux cas problématiques, qu'il serait judicieux de corriger.

Tous ces mécanismes mériteraient d'évoluer vers un schéma simple et visiblement

équitable. La mise en œuvre de toutes ces modifications peut être compliquée et nécessiter des étapes de test sous forme d'expérimentations.

Expérimenter un revenu de base ou des étapes d'une méta-réforme ?

Alors qu'expérimenter un revenu de base réel est impossible, et que les dispositifs partiels sont relativement peu porteurs d'enseignement, il peut être intéressant de mettre en place les évolutions requises de façon progressive et pragmatique.

Un pré-requis à toute expérimentation est alors la définition d'un chemin de réforme consensuel. En effet, les modifications nécessaires sont si nombreuses qu'une telle réforme doit nécessairement se penser sur la durée, avec le risque de changements politiques au long du parcours. Par ailleurs, chaque élément de réforme doit être justifié en soi, pas uniquement comme nécessaire à la mise en place d'un système cible 10 ans plus tard...

C'est pourquoi nous encourageons les équipes qui travaillent sur un projet d'expérimentation de revenu de base à investir un temps important à mûrir leur projet et l'inscrire dans un schéma cible d'ampleur nationale. A défaut, le test sera inévitablement « classé sans suite ».

Marc de Basquiat
30 décembre 2017

Corse : prolongement de la mission relative à la faisabilité du Revenu de Base

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée de Corse du 30 juin 2017

L'assemblée de Corse a entériné le 30 juin 2017 la poursuite de l'étude de faisabilité relative à la mise en place d'un revenu de base sur l'île. Nous reproduisons ici des extraits de l'intervention de Jean-Guy Talamoni, Président de l'Assemblée Corse.

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

« ... »

« Depuis le mois de janvier la commission s'est réunie à deux reprises.

La première réunion s'est tenue le 17 mars 2017. Ont été conviés tous les membres de droit de la commission ainsi que les deux conseils départementaux, les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) de Corse et l'INSEE. L'ordre du jour a porté sur la structure de l'emploi en Corse, sur la pauvreté monétaire ainsi que sur les minima sociaux. L'objectif était d'avoir une vue la plus exhaustive possible de l'aide sociale et une connaissance précise du profil des bénéficiaires des prestations. Cette première réunion a révélé que les dispositifs d'aides sociales étaient d'une extrême complexité, de l'aveu même des professionnels, complexité qui a pour conséquence entre autres choses, un non recours accru. Les bénéficiaires renoncent en effet à faire valoir leurs droits, par crainte d'éventuelles contreparties et du fait de la lourdeur des démarches. Selon le directeur de la CAF de Corse-du-Sud le non-recours se monte à 50% pour le RSA (Revenu de Solidarité Active) sur l'ensemble de l'île, une partie de celui-ci étant due à l'exclusion numérique et à la multiplicité des procédures.

« La seconde réunion s'est tenue le 26 juin 2017. Il s'agissait de connaître ce que signifiait la notion de revenu universel, sachant qu'elle donne lieu à des interprétations et des déclinaisons diverses. Au cours de cette séance, élargie

au Conseil Économique, Social et Culturel de Corse (CESC), à l'Assemblea di a Giuventù, en y associant les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA), Marc de Basquiat, ingénieur économiste, président de l'Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence (AIRE), co-fondateur du Mouvement Français pour le Revenu de Base (MFRB) a présenté le revenu universel dans ses fondements philosophiques. Puis, tout en démontrant les limites du système socio-fiscal actuel, il a exposé les apports théoriques de son association ainsi que l'existence de possibilités d'expérimentation en Corse.

Ces deux réunions ont permis de faire un constat, qui ne peut qu'inciter à faire évoluer un système dont l'efficacité a été remise en cause, y compris par les intervenants institutionnels.

Tout d'abord, selon les intervenants entendus par la commission, les dispositifs actuels semblent peu lisibles et soumis à de nombreuses contraintes, bien que chaque prestation sociale ait une justification. Chacune correspond en effet à un objectif précis pour résoudre, à un moment donné, une problématique particulière. Le principal reproche adressé à ces dispositifs d'aides sociales, c'est qu'ils sont nombreux, parfois inaccessibles et pas toujours en cohérence les uns avec les autres. Le système est d'une telle complexité que les responsables politiques hésitent à en rectifier ne serait-ce même qu'une infime partie, tant il apparaît hasardeux d'en mesurer toutes les répercussions ».

Ensuite, la complexité se double de lourdeurs administratives. Les aides sont quérables et non portables, autrement-dit leur perception n'est pas automatique.

Cela nécessite d'envoyer de nombreux courriers, de remplir de longs imprimés et d'effectuer de nombreux déplacements. Un seul exemple illustre cette situation : le RSA. Pour l'obtenir alors que l'on en est bénéficiaire de droit, il faut répondre à de nombreuses questions parfois embarrassantes, intrusives.

« La crainte de la stigmatisation conduit également au renoncement. Il faut souvent maîtriser la langue administrative et les outils informatiques. Les démarches classent les demandeurs dans la catégorie « pauvres ». Par pudeur ou par ignorance, nombre de bénéficiaires corses ne collectent pas les prestations auxquelles ils ont pourtant droit. Dans ces conditions le taux de non-recours n'est pas surprenant.

Enfin, les contrôles *a posteriori* et les méthodes coercitives font peser, selon les dires des responsables des CAF et de la MSA, des suspicions de fraude qui ostracisent les populations les plus vulnérables.

Le non-recours a également un impact sur le fonctionnement des services publics. La multiplicité des dispositifs d'aide génère des frais d'administration élevés. Les dépenses de fonctionnement des organismes chargés du contrôle, dont les actions ne sont pas concertées, restent importantes. Le non recours à la Couverture Maladie Universelle (CMU), pour des raisons administratives, entraîne une sur-utilisation des urgences pour des soins quotidiens.

Quant au coût humain, il est inestimable car il est générateur d'exclusions, il accentue la précarité et précipite dans la misère ceux qui sont le plus dans le besoin.

Ce constat est largement partagé, y compris hors de Corse. Dans son rapport d'octobre 2016, la mission d'information du

Sénat, préconisait une simplification afin de réduire les coûts d'administration.

Ce constat est largement partagé, y compris hors de Corse. Dans son rapport d'octobre 2016, la mission d'information du Sénat, préconisait une simplification afin de réduire les coûts d'administration.

Le revenu universel n'apparaît pas en mesure, à lui seul, de solutionner la pauvreté monétaire. En revanche, comme le souligne la mission du Sénat : « Face à la transformation des emplois sous l'effet de l'automatisation et du numérique, à la persistance de poches de pauvreté malgré un système très développé de minima sociaux et à la permanence de phénomènes de trappe à inactivité, ... le revenu de base pourrait présenter une réponse intéressante. ». Selon la mission, un revenu universel rendu aussi simple, lisible et accessible que possible, serait de nature à résoudre les problèmes de perception et d'administration, et à gommer les effets de la complexité.

La suite immédiate aux travaux de la commission sera l'étude que « Corsica Statistica » rendra prochainement. Pour l'avenir, il est primordial que le débat sur le revenu universel puisse se dérouler dans la sérénité car il appréhende des dimensions socio-économiques et philosophiques. Il interpelle indirectement sur ce qu'une société place au cœur de son projet, l'éducation, la santé, le logement, le bien-être au travail, le droit à vivre dignement dans une société en mutation. Il incite à réfléchir sur les paradigmes et la valeur, autre que monétaire, qu'il convient de donner au travail.

« ... »

« La réflexion n'en est qu'à ses débuts. C'est la raison pour laquelle je sollicite la prolongation de la commission ad hoc pour une durée supplémentaire de six mois. »

« Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer. »

Revenu minimum garanti : le Québec rend sa décision

Par Marc de Basquiat, président de l'AIRE

Ceux qui s'attendaient à découvrir une proposition de revenu de base clé-en-main seront déçus ! Le lundi 13 novembre 2017, les trois experts mandatés en septembre 2016 par le Premier Ministre du Québec, Philippe Couillard, ont rendu public un rapport ("[Le revenu minimum garanti : une utopie ? Une inspiration pour le Québec](#)" - [sommaire ici](#)) soutenant la création d'un « revenu minimum garanti » complémentaire des dispositifs existants... mais ne précisant ni les modalités ni les financements permettant d'en garantir l'universalité et l'inconditionnalité.

Dès les premières pages, les trois économistes Dorothee Boccanfuso, Jean-Michel Cousineau et Raquel Fonseca expliquent qu'ils ont plutôt travaillé sur **les principes** d'un "revenu minimum garanti" pensé **en continuité du système de soutien au revenu existant** au Québec, sans se contraindre aux modalités précises d'une "allocation universelle" ou d'un "impôt négatif".

Trois principes guident leur démarche :

1. **L'équité**, comprise comme égalité des chances et égalité de droit pour tous les individus ;
2. **L'incitation au travail**, qui constitue le moyen privilégié de lutter contre la pauvreté, de générer la croissance et d'assurer le financement des dispositifs ;
3. **L'efficience**, pour optimiser l'utilisation des ressources.

L'essentiel du rapport est une analyse en fonction de ces trois principes du système de soutien au revenu actuel, **dont la complexité n'a rien à envier à la France**. Un facteur aggravant est le partage des dispositifs et des financements entre le niveau fédéral canadien (36 millions d'habitants) et la province québécoise (8 millions).

1 - L'équité

L'enjeu d'équité n'est pas de pure forme, le taux de pauvreté au Québec étant comparable à celui des pays d'Europe du Sud (Portugal, Italie, Grèce, Espagne).

Le Comité d'experts a ainsi mis en évidence que le système existant **laisse certaines personnes peu ou mal protégées** : *"L'octroi du soutien monétaire est lié à un certain nombre de conditions. En pratique, la définition de ces conditions et leur mise en œuvre ont pour effet d'exclure du système certaines personnes placées pourtant dans une situation de grande vulnérabilité"*.

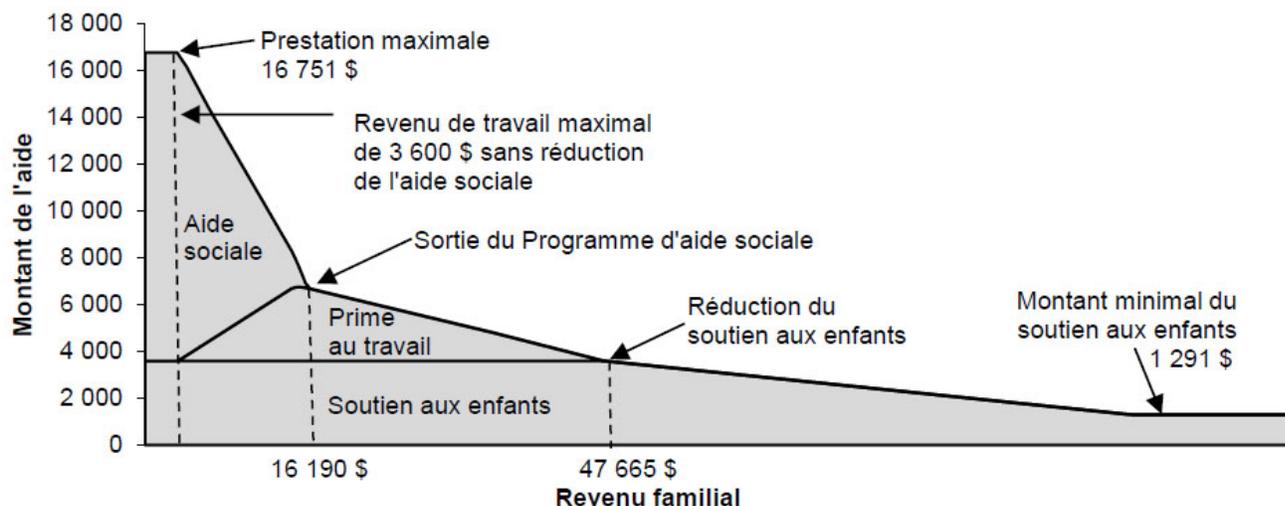
C'est pour éviter ces cas de défaillance que le rapport décline l'idée d'universalité que porte le revenu minimum garanti, de façon originale, par une mise sous contrainte du revenu disponible des ménages québécois, sous la forme :

Revenu de travail net + Revenu minimum garanti \geq Seuil minimum explicite

Plutôt que définir la forme que doit prendre le revenu minimum garanti, celui-ci reste peu ou

prou constitué des prestations actuelles, combinaison compliquée de "l'aide financière de base", de "l'incitation au travail" et de "l'aide à la famille". Le graphique présenté en annexe 1 illustre sur un exemple la complexité de cette combinaison, que le rapport ne propose pas de remplacer :

Complémentarité des principales mesures de soutien du revenu du gouvernement du Québec pour un couple avec deux enfants (3 ans et 4 ans) – 2016
(en dollars)



Note : Le graphique ne comprend pas le crédit d'impôt pour la solidarité.
Source : Ministère des Finances du Québec.

Plutôt que chercher à remplacer cette construction historique compliquée, à cheval sur les deux niveaux administratifs Canada et Québec, les chercheurs proposent donc de les améliorer à la marge par une série d'actions, et de sécuriser l'ensemble en posant un niveau minimal pour protéger les plus démunis.

On peut mettre en parallèle cette approche avec la France : de la prestation différentielle RSA (héritée du RMI créé en 1988) sont déduites les autres prestations sociales et familiales, pour constituer le niveau minimal de revenu garanti aux plus modestes.

Établir un seuil minimal explicite

Le rapport aborde la question fondamentale, rarement documentée aussi explicitement, du niveau de ressources que la communauté choisit de garantir à chaque citoyen en âge et capacité de travailler. Il précise que "le seuil de pauvreté (ou seuil de faible revenu) et le seuil de référence correspondent à deux concepts différents". Le premier, défini au Canada par un panier de consommation correspondant aux besoins de base, est un outil statistique permettant de mesurer le taux de pauvreté, d'en suivre l'évolution au cours du temps et de le comparer aux autres provinces canadiennes.

Le second, le seuil de référence, "définit le revenu de base que le régime de soutien du revenu doit garantir aux prestataires. Il devrait être utilisé pour établir le niveau d'aide minimal à offrir dans le cadre du régime de soutien du revenu, en tenant compte de la capacité des personnes à gagner des revenus du travail".

Dans sa recommandation n°8, le Comité d'experts propose "que pour déterminer le seuil de référence répondant à ces critères, le gouvernement s'appuie notamment sur des travaux

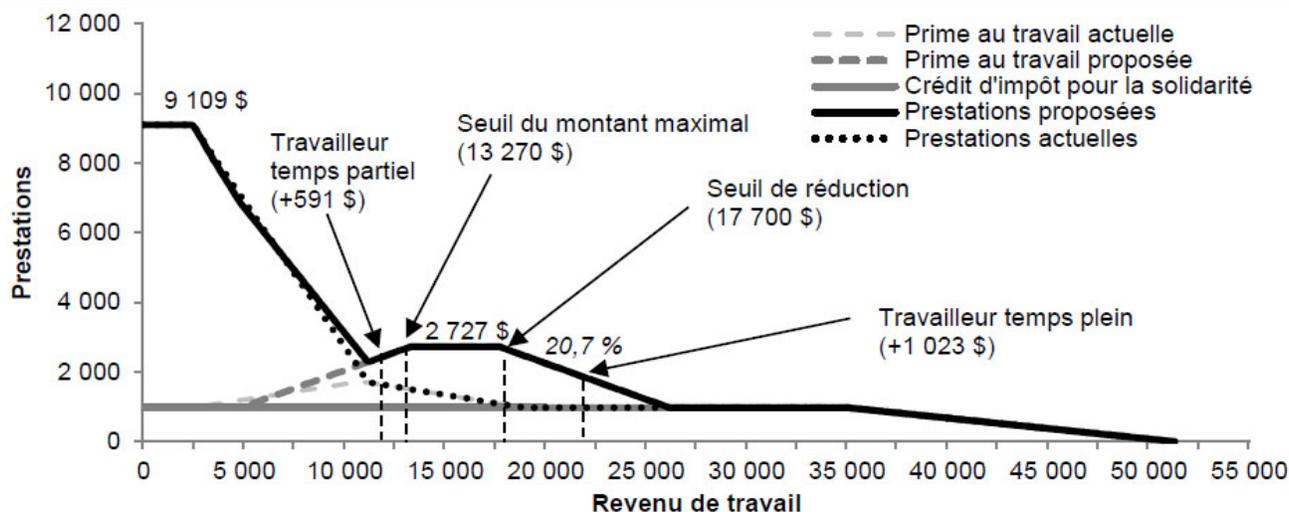
permettant la définition d'un panier permettant de répondre aux besoins immédiats. Ce panier pourrait correspondre à un sous-ensemble du panier utilisé dans la mesure du panier de consommation, si cela s'avère possible". Dans sa recommandation n°9, le rapport indique que le rapport entre les deux seuils pourrait être de l'ordre de 55%.

Transposé au cas de la France, à partir du seuil de pauvreté défini comme 60% du revenu médian, ce taux définirait un RSA de l'ordre de 550 euros par mois pour un adulte seul, ce qui correspond à la réalité (avant déduction du forfait logement).

2 - L'incitation au travail

C'est un souci récurrent du Comité d'experts : l'aide sociale ne doit pas décourager les efforts faits par les personnes fragiles pour s'intégrer par leur travail. C'est pourquoi il est proposé une bonification majeure de la "prime au travail".

Illustration pour une personne seule de l'effet de la mesure proposée sur l'aide versée – 2017



Source : Ministère des Finances du Québec.

On peut s'interroger sur la forme de cette courbe, encore plus irrégulière que la précédente, révélant une incitation à bénéficier d'un revenu du travail compris entre 13.270 \$ et 17.700 \$ (en dollars canadiens annuels, soit entre 750 et 1000 euros mensuels). En France, la **Prime d'Activité**, qui a une fonction similaire à la "prime au travail" québécoise, s'intègre plus harmonieusement avec les autres dispositifs.

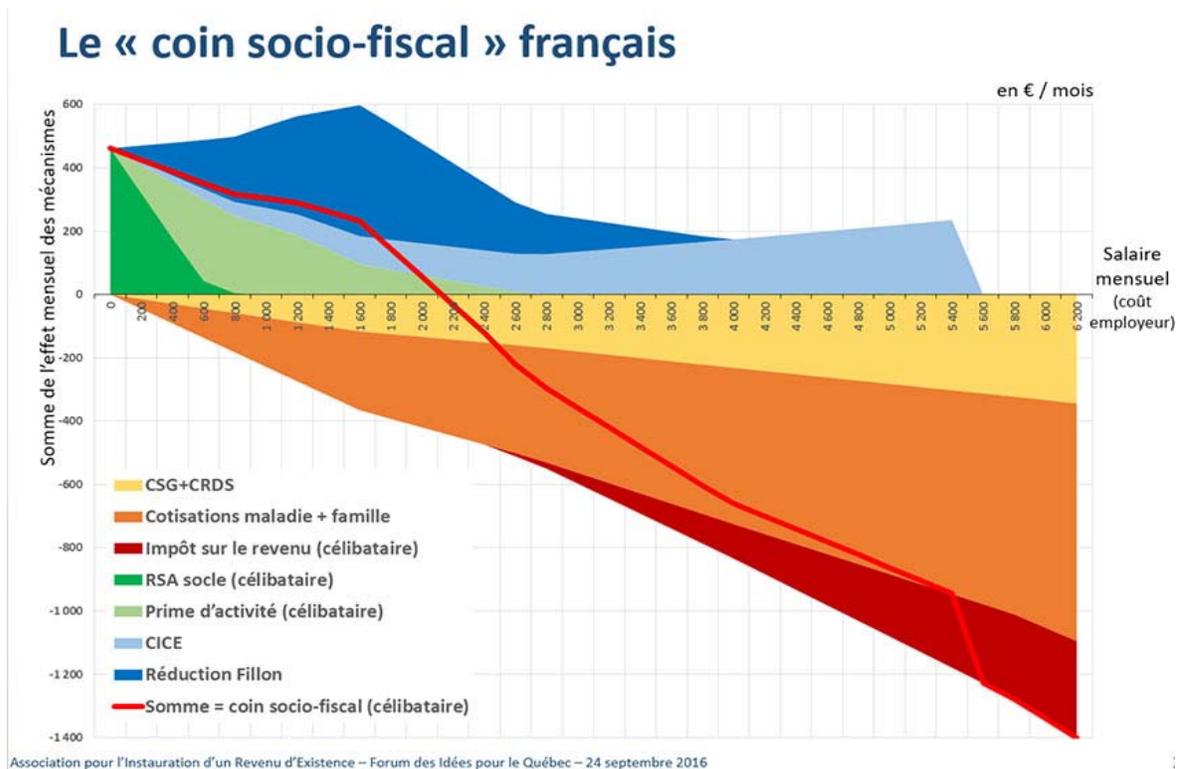
Nous sommes dubitatifs devant cette proposition qui ajoute des effets de seuils et se traduit par le renforcement d'une **trappe à bas salaires**.

3 - Une approche efficiente ?

L'introduction du rapport posait comme principe d'obtenir la meilleure combinaison de dispositifs, avec un financement soutenable sur le long terme et une simplicité de gestion par l'administration publique. Le rapport ne développe pas ces qualités fondamentales.

C'est la principale lacune de ce rapport : s'il étudie dans le détail l'ensemble des dispositifs de soutien du revenu, **il n'intègre pas les effets de la fiscalité** sur les revenus disponibles des ménages. Pourtant, **l'effet redistributif de l'impôt est une composante majeure de tout schéma viable de revenu universel**, dont le principe élémentaire est : **chacun reçoit un montant forfaitaire**, le même pour tous, lui garantissant les moyens de son existence et **contribue par l'impôt à proportion de ses capacités**.

Le 24 septembre 2016, j'ai eu l'occasion de présenter au [Forum des Idées pour le Québec](#) les travaux que nous menons en France dans le cadre de l'AIRE. Le graphique ci-dessous présentait les sept principaux dispositifs actuels contribuant au système redistributif français. Comme pour un iceberg, la plus grande partie est en dessous de la ligne de flottaison. Il n'est pas possible de mettre en évidence un schéma cible sans prendre en compte l'intégralité des dispositifs actuels.



Au final, ce "rapport d'étape" clarifie un certain nombre de principes fondamentaux auxquels le gouvernement québécois pourra se référer pour améliorer les dispositifs existant de soutien au revenu. Mais **il faudrait poursuivre ce travail qualitatif sur le volet fiscal** pour aboutir à une vision complète d'où pourrait bien émerger l'évidence d'un socle redistributif universel, à implémenter sur la durée, par des réformes négociées entre le niveau fédéral canadien et La Belle Province.

Marc de Basquiat - 13 novembre 2017

La face cachée des prestations familiales

Par Léon Régent, vice-président de l'AIRE

Pourquoi simplifier les prestations familiales ? Parce qu'une telle réforme est aisée à mettre en œuvre, parce qu'elle permettrait une rationalisation des minima sociaux et parce qu'une simplification plus générale de notre système socio-fiscal en résulterait.

Léon Régent, Vice-Président de l'AIRE, dans un ouvrage à paraître en Janvier 2018, défend l'idée de créer une allocation familiale unique (AFU) de 167 euros par mois et par enfant jusqu'à 13 ans et 204 euros à partir de 14 ans, en remplacement des dispositifs existants. Une utopie ? Rien de tel ! L'objectif assumé est de permettre aux citoyens de commencer à décider collectivement de la politique familiale - et fiscale - de demain.

En 2016, notre association, comme le MFRB, cherchait comment motiver les candidats à l'élection présidentielle sur la thématique du revenu d'existence. Nathalie Kosciusko-Morizet l'a intégrée dans son programme des primaires LR et Benoît Hamon en a fait un levier de son succès à la primaire du Parti Socialiste. Malheureusement, la suite de son histoire a été moins brillante, se soldant par un échec historique au premier tour de l'élection présidentielle.

Nous avons ainsi constaté la grande difficulté de faire passer un projet aussi ambitieux dans le cadre d'une campagne électorale. En effet, le revenu d'existence est une réforme globale qui modifie profondément non seulement les minima sociaux et les prestations familiales, mais aussi les cotisations sociales et les impôts. En discuter les fondements idéologiques « comme si rien n'existait » est très insuffisant. Il faut démontrer son intérêt et sa faisabilité à partir d'une définition précise des dispositifs cibles, et de leurs différences par rapport aux dispositifs existants. Quand on sait que ceux-ci se comptent par milliers et sont fortement interdépendants les uns des autres, on

imagine la difficulté, technique d'abord, et de communication ensuite.

Le défi est à la hauteur des enjeux. En effet, en l'absence d'une refondation à partir de principes simples, notre système socio-fiscal n'évolue plus que par ajouts de « rustines » qui l'encrassent toujours davantage. De rares personnes maîtrisent certains domaines, mais personne ne peut avoir une vue d'ensemble. Les décisions prises se révèlent après coup avoir des effets secondaires inattendus, qui justifient à leur tour des correctifs. Les politiques désireux d'y apporter des améliorations se heurtent à un mur de complexité. L'administration dépense une énergie considérable pour éviter le naufrage - citons l'échec de plusieurs projets de modernisation des programmes informatiques gérant la paye des fonctionnaires, ils ont coûté des centaines de millions d'euros selon les chiffres officiels.

Alors que le monde bouge à une vitesse sans précédent, nous sommes prisonniers de mécanismes issus de notre histoire qui nous empêchent de nous adapter. Si la simplification a jusqu'à présent été mise au second rang par rapport à d'autres priorités,

elle devient vitale.

Simplifier ne veut pas dire rendre automatique. Les citoyens ne sauraient supporter les décisions incompréhensibles issues d'ordinateurs censés connaître tous les détails de leur situation et appliquer sans erreurs « la loi ». Cette voie mène à la défiance, au rejet, au chaos social.

L'intérêt manifesté pour le revenu d'existence montre que nombreux sont ceux qui sont conscients de cette situation. Il subsiste en France un réel désir de changement, même si celui-ci est régulièrement déçu par des aménagements législatifs dont les effets bénéfiques, au-delà de l'effet d'annonce, sont sans lendemain. Beaucoup de français sont prêts à mettre le bien commun au-dessus des intérêts particuliers. La question est : « comment faire ? ».

Le Sénat a rendu fin 2016 un volumineux rapport sur le revenu d'existence, préconisant des expérimentations. Mais une expérimentation au niveau par exemple d'un département est irréaliste, le volet fiscal de la réforme étant aussi important que son volet social. Il ne s'agit pas de distribuer plus (pour ce faire, il suffirait d'augmenter le RSA), mais mieux.

De même, l'idée de commencer par un revenu d'existence de faible montant (100 € par mois) pour le faire augmenter peu à peu est techniquement impossible. Ce serait ajouter un dispositif de plus au maquis actuel.

Des travaux menés par l'AIRE émergent des idées de bon sens pour changer de cap :

1. Un seul objectif par mesure. Les dispositifs multi-critères, par nature, sont sources de grandes complexités. Par exemple, la politique familiale doit être déconnectée des minima sociaux. La politique en matière de logement ne peut pas en même temps avoir pour objectif de réduire les inégalités. Les aides aux familles mono-parentales ne doivent pas être disséminées dans de

nombreuses mesures (RSA, logement, gardes d'enfants...), avec comme conséquence un total illisible.

2. Supprimer les seuils et leurs effets néfastes (trappe à pauvreté, trappe à bas salaires...). Les formules linéaires sont à la fois simples, et d'une équité transparente.
3. L'État n'a pas à s'immiscer dans la situation matrimoniale de chacun (concubins déclarés ou non, colocataires...) pour décider du montant des aides ou des impôts. Outre l'enjeu de simplicité, le respect de la vie privée implique d'aller vers l'individualisation.

Nous constatons hélas que depuis des années, et encore en 2018, les nouvelles mesures sont multi-critères, qu'elles introduisent de nouveaux seuils, et que l'individualisation n'est pas à l'ordre du jour. Comment susciter une prise de conscience et un revirement ?

En travaillant sur un sujet limité et compréhensible par tous.

C'est l'ambition du livre « La face cachée des prestations familiales ». La cible proposée, un même montant pour chaque enfant, est décrite et chiffrée en deux pages. Elle est comparée au système existant, dont la description occupe une centaine de pages. Il a fallu neuf mois pour arriver à une rédaction qui satisfasse à la fois les spécialistes - qui ne manqueront pas d'apprendre des détails ignorés - et les citoyens ordinaires qui vont découvrir, au fil d'une lecture agréable malgré la technicité du sujet, ce qui se trouve derrière les démarches administratives et les barèmes qui leurs sont imposés : le mur opaque de la complexité cache souvent le non-sens. Derrière les apparences, le roi est nu.

Cette réalité dérangeante et jusqu'à présent ignorée étant dévoilée, la logique serait que la réforme proposée - une rationalisation de bon sens - soit prise en considération. Elle est

décrite en détails, les décrets à modifier sont listés.

Mais le système (c'est à dire nous, les français) pourrait bien résister, et c'est là que la situation deviendra riche d'enseignement. S'il y a critique d'un détail ou réponse dilatoire pour enterrer la question, que cachera cette attitude ? Quelles en seront les vraies raisons ?

Peut-être, plus ou moins consciemment, préférons-nous les ténèbres de la complexité à la lumière de la simplicité ? Un choix fondamental sera alors devant nous : quelle société voulons-nous ?

Léon Régent, vice-président de l'AIRE.

*Le livre, publié aux Éditions de l'Onde,
paraîtra fin janvier 2018
(prix de vente : 8 euros)*

Prochaines Rencontres de l'AIRE en 2018

Mercredi 10 janvier – Rencontre avec Jean-Marie HARRIBÉY, Conseil scientifique ATTAC

Mercredi 14 février – Rencontre avec Samuel THIRION, secrétaire général du réseau TOGETHER

École Normale Supérieure, 48 boulevard Jourdan, Paris 15e, salle R3-46
de 19 heures à 21 heures

ISSN 2429-1129